

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d3e51fee-98f3-4997-b5e5-0a21e28ffac7](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d3e51fee-98f3-4997-b5e5-0a21e28ffac7)

ns générales

ande, Pierre-Antoine

émoire : DRAGO GUILLAUME

iversité Panthéon-Assas - Master Droit public approfondi

on : 20-01-2020

pensé et initialement mis en œuvre de façon essentiellement abstraite, le contrôle de constitutionnalité des lois opéré par le Conseil semble tendre inexorablement vers une hybridité, du fait de l'immixtion de nombreux éléments de concrétisation. Cette hybridité est née du fait de la complexité de la notion de concrétisation et du caractère protéiforme de ses conséquences. La mise en œuvre de ce contrôle a confirmé ce mouvement continu de concrétisation et donné une actualité particulière à cette question : si l'équilibre ainsi dessiné par des exigences contradictoires, on peut craindre qu'il se mue en un déséquilibre, et révèle ainsi un malaise dans le contrôle de la légalité des lois en France.

is : Contentieux constitutionnel, Subjectivisation, Bloc de constitutionnalité, QPC, Etat de droit, Contrôle de constitutionnalité, Droits Concrétisation

ns techniques

tion

ment PDF

ns complémentaires

gine :  ori-pantheon-assas-ori-13201
urce : Ressource documentaire
